

Egalité salariale : le faire c'est bien, le certifier c'est mieux !

Le canton de Berne a procédé à l'analyse standardisée de l'égalité des salaires entre femmes et hommes dans l'administration de leur canton :

Les résultats en 2008 montraient que les femmes représentaient 46 pour cent des quelques 17 000 collaborateurs et collaboratrices du canton de Berne sur lesquels a porté l'analyse « LOGIB ». En moyenne, les femmes gagnaient 19,3 pour cent de moins que leurs collègues de sexe masculin. Les facteurs liés au poste de travail étaient à l'origine d'un cinquième (22%) du différentiel de salaire. Il s'agissait en l'occurrence de la sous-représentation des femmes à tous les niveaux de l'encadrement et dans les fonctions qualifiées ayant un niveau d'exigences élevé.

À conditions, par ailleurs, équivalentes, les femmes employées dans l'administration du canton de Berne gagnaient 2,5 pour cent de moins que les hommes (13% de la différence de 19,3%).

Le 13 mai 2009 le Conseil fédéral répondait à une motion à ce propos : que le Conseil fédéral accorde une grande importance à l'égalité salariale entre femmes et hommes et a déjà exprimé à plusieurs reprises son attachement au principe "à travail égal, salaire égal". Pour soutenir la mise en oeuvre de ce principe dans les faits, le système salarial de l'administration fédérale a été aménagé de sorte à ne permettre, en principe, aucune discrimination directe ou indirecte. C'est bien le « en principe » qui pose ici problème.

Le 10 juin 2010, un colloque organisé par le BFEG (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes) au Wankdorf, à Berne présentait des outils pour aider les entreprises à instaurer l'égalité salariale entre femmes et hommes, notamment un organisme de certification nommé equal-salary.

Monsieur Yves Flückiger, directeur de l'observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'Université de Genève et professeur d'économie politique, a développé l'équation des salaires, méthode scientifique utilisée par equal-salary, qui permet l'évaluation salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs d'une entreprise.

Le Tribunal fédéral a retenu cet instrument dans un arrêt rendu en décembre 2003. Suite à cet arrêt, plusieurs grandes entreprises ont demandé à l'OUE une évaluation de leur politique salariale, exprimant ainsi un souci et un besoin.

La Ville de Fribourg, par exemple, a procédé à une certification et le directeur des ressources humaines, André Dousse, s'en déclare satisfait en mai 2010 car dit-il, maintenant la ville de Fribourg utilise le logo equal-salary pour le recrutement de personnel et, après une année, constate une augmentation des candidatures féminines pour les postes aux niveaux d'exigences élevés.

Pour l'instant aucun canton suisse n'a de certification en la matière et le Canton du Jura peut donc montrer l'exemple, autant pour les autres cantons que pour les entreprises privées, se montrer ainsi ouvert, soucieux de la condition des femmes et encore une fois avant-gardiste.

Afin d'offrir au canton du Jura la possibilité de mener une politique cantonale crédible en la matière, nous demandons au gouvernement :

De s'approcher d'un organisme de certification tel que celui sus mentionné; et d'obtenir une certification d'égalité salariale pour toutes les personnes employées par l'administration Jurassienne.

Groupe PDC-JDC

Glovelier, le ³⁰15.06.2010

Raoul Jaeggi

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Notable signatures include 'Jaeggi' (written multiple times), 'Glovelier', and 'Raoul Jaeggi'. There are also some initials and less distinct signatures.